



Formation Professionnelle Continue des Conducteurs de Véhicules de Protection (FCP)

Personnes concernées

Toute personne désireuse de conduire une voiture Pilote et accompagner les convois exceptionnels quelle que soit la catégorie du convoi.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

Améliorer ses pratiques et actualiser ses connaissances en matière de réglementations et règles applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

Contexte

La formation continue obligatoire des conducteurs de véhicules de protection (FCP), d'une durée de 7 heures, doit être suivie tous les cinq ans afin de renouveler la validité de l'habilitation. Elle est dispensée par les établissements mentionnés aux articles R. 3314-19 à R. 3314-24 du code des transports, agréés sur la base d'un cahier des charges établi par arrêté du ministre chargé des transports. Elle vise à mettre à jour les connaissances essentielles des conducteurs, en mettant en particulier l'accent sur la réglementation relative aux transports exceptionnels, les conditions générales de circulation, la sécurité routière en circulation et la prévention des accidents en circulation et à l'arrêt.

Contenu de la formation

A l'issue des différentes validations des compétences , le candidat sera en capacité de connaître, appliquer et respecter les réglementations applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport et maîtriser les compétences professionnelles suivantes :

Accueil et présentation de la formation : 15 min

Thème 1 : (Durée : 30 MINUTES)

Evaluation initiale des stagiaires

Echange sur les pratiques d'expériences et auto-évaluation

Thème 2 : Réglementation relative aux transports exceptionnels, conditions générales de circulation : (Durée : 3 heures)

Connaître et savoir appliquer la réglementation spécifique

Connaître et savoir appliquer les conditions générales de circulation

Connaître les dispositions concernant les véhicules

Thème 3 : La sécurité routière et la prévention des accidents en circulation et à l'arrêt : (Durée : 3 heures)

Connaître et maîtriser les règles de circulation spécifiques aux poids lourds

Connaître et savoir prévenir les accidents et incidents

Connaître et savoir appliquer les règles et principe de sécurité autour du convoi

Connaître et savoir observer les principes de la forme physique du conducteur en situation de conduite

[Contenu détaillé et disponible en consultant l'annexe II ter de l'arrêté du 2 mai 2011](#)

EVALUATION FINALE : (15 min)

Evaluation des acquis : test final d'auto-évaluation. et synthèse du stage

Code RS ou RNCP

Habilitation pour la conduite des véhicules de protection destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels : Code RS : RS5983

Certificateur : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PECHE

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026



Formation Professionnelle Continue des Conducteurs de Véhicules de Protection (FCP)

Prérequis

La compréhension du français nécessaire à la mise en œuvre des consignes et de l'évaluation finale est recommandée. La FCP s'adresse aux personnes titulaires d'un permis de conduire de la catégorie B en cours de validité et justifiant de la régularité de leur situation au regard des obligations de qualification des conducteurs de véhicules de protection. Effectifs : 15 stagiaires au maximum par stage.

Durée

Conformément au référentiel de formation : La formation continue obligatoire des conducteurs de véhicules de protection (FCP), d'une durée de 7 heures en présentiel, doit être suivie tous les cinq ans afin de renouveler la validité de l'habilitation.

Formateurs

Formateur bénéficiant d'une expérience significative dans le secteur du transport. Les formateurs chargés d'assurer la formation des conducteurs de véhicules de protection et de les évaluer doivent répondre aux exigences fixées par l'article 3 de l'arrêté du 2 mai 2011 relatif aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs des véhicules destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels

Dispositifs de suivi

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plateforme de formation

Lieu de formation

Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges

Méthodes pédagogiques

En présentiel . Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient. Moyens matériels :

- véhicules : voitures pilotes ;
- salles de cours équipées ;
- livret de suivi de la formation.

Validation des acquis

Un test final sous la forme d'une auto évaluation des acquis

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info.

Accessibilité

Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives . Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info